



## **NE BANALISONS PAS LES ATTEINTES AUX LIBERTES SYNDICALES!**

**Depuis des mois les syndicalistes du territoire narbonnais dénoncent des attaques qui viennent de tout bord sur les libertés syndicales. Des entraves qui se multiplient en pleine crise sanitaire, tant sur les droits syndicaux que sur le droit de manifester ou de faire grève.**

Le phénomène n'est pas nouveau, mais il n'a cessé de se développer et ce plus encore depuis le début de cette crise aux conséquences multiples.

Car il y a bien un avenir incertain sur la situation économique et sociale du pays.

Ce n'est donc pas un hasard si le patronat est à l'offensive.

Cette fragilisation de l'action syndicale, revendicative, et du libre exercice de l'action militante est purement scandaleux!

Dès qu'il y a une forte mobilisation des salariés avec leurs syndicats, il y a de la répression. C'est une manière insidieuse de dissuader toute action militante, de stopper les salariés dans l'expression de leur mécontentement, de restreindre la possibilité de s'organiser collectivement dans les entreprises.

**Dernièrement la Direction d'Orano a utilisé de vieilles méthodes pour intimider les salariés, avec une mesure illégale le «LOCK-OUT».**

En somme, cette Direction a décidé de sanctionner les non-grévistes pour faire pression sur les grévistes, en ne payant plus les salaires. C'est une manœuvre grave de l'employeur de priver les salariés de leurs contrats de travail.

**Le droit de grève est une liberté fondamentale reconnue par la constitution et dont les salariés ne peuvent être privés. C'est une assise constitutionnelle arrachée au lendemain de la seconde guerre mondiale en raison de l'engagement des travailleurs dans la libération du territoire national. Cet engagement est d'autant plus prégnant dans cette période complexe. Il est temps pour la Direction d'Orano de stopper ce fait illicite.**

Dès le début de la mobilisation des salariés d'Orano, le PCF s'est exprimé en appelant à la réaction des élus et des collectivités.

**Refusons d'être complice de cet acte illicite, élus et collectivités doivent imposer au pouvoir public de faire stopper ces agissements irresponsables et d'ouvrir enfin de réelles négociations.**

Narbonne le 5 décembre 2020